



Initiative mondiale Santé pour la paix

Rapport du Directeur général

1. À la suite d'une demande déposée par un État Membre et de la recommandation formulée par le Bureau du Conseil et le Directeur général visant à inscrire un point relatif à l'Initiative mondiale Santé pour la paix à l'ordre du jour provisoire de la cent cinquantième session du Conseil exécutif, le présent rapport présente les travaux de l'Initiative, ainsi que les progrès accomplis dans l'adoption d'une démarche Santé pour la paix.

INTRODUCTION

2. L'Initiative mondiale Santé pour la paix (anciennement Initiative Santé et paix) a été lancée en novembre 2019 avec le soutien actif d'Oman et de la Suisse à la suite d'une consultation multilatérale qui s'est tenue à Genève en présence de plus de 50 représentants de 24 pays et partenaires. Cette initiative sous l'égide de l'OMS a fait de nets progrès depuis sa création et a permis d'atteindre un certain nombre de résultats à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

3. L'Initiative mondiale Santé pour la paix cherche à renforcer et à concrétiser le lien qui unit la santé, la cohésion sociale et la paix, en mettant l'accent sur le rôle unique que peuvent jouer les programmes de santé publique pour rassembler différents groupes et instaurer un climat de confiance. Elle se penche sur les différentes composantes de la paix, y compris la paix du point de vue politique et la cohésion sociale, à l'échelle des communautés. L'Initiative mondiale Santé pour la paix vise à contribuer à la résilience et à instaurer un climat de confiance à l'échelle communautaire, ainsi qu'entre les populations et les gouvernements.

4. L'Initiative mondiale Santé pour la paix est liée aux travaux que mène l'OMS dans le cadre du treizième programme général de travail, 2019-2023, qui font le lien entre l'action de santé publique d'urgence dans les zones fragiles, touchées par des conflits ou vulnérables, d'une part, et la couverture sanitaire universelle, d'autre part. Cette initiative s'inscrit également dans la démarche de consolidation de la paix qui est devenue centrale dans le système des Nations Unies.

5. Outre le contexte politique mondial qui pousse les organismes des Nations Unies à apporter leur contribution à la thématique de la pérennisation de la paix, l'Initiative mondiale Santé pour la paix est également pertinente dans le cadre des travaux de l'OMS du point de vue structurel, contextuel et programmatique.

- La paix est un déterminant structurel de la santé. Inversement, les conflits ont des conséquences catastrophiques sur la santé des populations et sur les systèmes de santé.
- Les actions humanitaires menées par l'OMS et les flambées épidémiques dans le cadre desquelles elle intervient ont en grande majorité comme toile de fond des zones fragiles, touchées par des conflits ou vulnérables.
- La santé a un pouvoir fédérateur, car elle est souvent considérée comme un bien commun par toutes les parties à un conflit ; les initiatives dans le domaine de la santé peuvent également servir de point de départ pour rassembler les gens.
- La démarche Santé pour la paix renforce la durabilité des interventions de l'OMS, dans la mesure où elle met en avant le dialogue, la participation, l'inclusion, l'instauration d'un climat de confiance et la prise en compte des risques de conflit.
- L'application d'une démarche tenant compte des risques de conflit à l'heure de définir un programme permet d'appuyer le principe consistant à « ne pas nuire », accroît l'adhésion au projet et permet de limiter les risques.

6. En tenant compte de ces facteurs, l'OMS et ses partenaires devraient veiller à ce que leurs programmes soient adaptés à chaque milieu et tiennent compte des risques de conflit, tout en s'efforçant de préserver la paix ou la cohésion sociale, le cas échéant. L'Initiative mondiale Santé pour la paix a été mise sur pied dans le but d'intervenir dans le cadre de ces actions et de les soutenir.

MANDAT DE L'OMS EN MATIÈRE DE CONTRIBUTION À LA PAIX

7. La Constitution de l'OMS reconnaît le lien qui existe entre santé et paix, dans la mesure où elle met en avant que « la santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix du monde et de la sécurité ». ¹ De même, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté en 1981 la résolution WHA34.38, qui mettait en avant le rôle joué par le secteur de la santé en matière de promotion « de la paix en tant que principal facteur favorisant l'instauration de la santé pour tous ». ²

8. Le concept de la santé comme catalyseur de cohésion sociale et de paix dans les zones en conflit a été défini pour la première fois par l'Organisation panaméricaine de la santé dans les années 1980, ce qui a entraîné la création du programme de l'OMS « La santé, un pont pour la paix » en 1997. Alors que ce programme cherchait à mener des interventions sanitaires dans les zones de conflit, l'Initiative

¹ Documents fondamentaux : quarante-neuvième édition (comprenant les amendements adoptés jusqu'au 31 mai 2019) [Basic documents : forty-ninth edition (including amendments adopted up to 31 May 2019)]. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020.

² Résolution WHA34.38. Le rôle des médecins et autres personnels de santé dans la préservation et la promotion de la paix en tant que principal facteur favorisant l'instauration de la santé pour tous. In: Trente-quatrième Assemblée mondiale de la Santé, Genève, 4-22 mai 1981, Résolutions et décisions, annexes. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 1981 (WHA34/1981/REC/1, <https://apps.who.int/iris/handle/10665/191417>, consulté le 19 octobre 2021).

mondiale Santé pour la paix va plus loin et vise à avoir une influence positive sur les dynamiques qui régissent les conflits et la paix, principalement au niveau local, en partant du principe qu'il ne peut pas y avoir de santé sans paix, ni de paix sans santé.

9. Un des mandats de l'OMS est de contribuer à la paix, et il est associé à un certain nombre de politiques et d'initiatives internationales. On peut citer par exemple la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé de 1986, qui fait de la paix la première condition préalable pour garantir la santé et appelle à renforcer l'action communautaire. Ces principes trouvent un écho dans le principe de pilotage au niveau local porté par l'Initiative mondiale Santé pour la paix.

10. L'Initiative mondiale Santé pour la paix s'inscrit également dans le sillage des résolutions jumelles de 2016 sur la pérennisation de la paix,¹ qui appellent l'ensemble des organismes des Nations Unies, quel que soit leur secteur, à contribuer à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix de façon intégrée. Cette initiative représente donc la contribution de l'OMS à la thématique de la pérennisation de la paix, tout en garantissant que l'appui technique apporté par l'OMS aux ministères de la santé reflète la vision plus large de la couverture sanitaire universelle et des objectifs de développement durable.

11. L'Initiative mondiale Santé pour la paix est en outre la contribution de l'OMS à l'approche liant aide humanitaire, développement et paix. En effet, elle met en avant le rôle clé joué par la santé en tant que facteur contribuant à la paix et au développement durable par l'intermédiaire de la couverture sanitaire universelle, ainsi que de la reconstruction et du renforcement de systèmes de santé ne laissant personne de côté.

INITIATIVE MONDIALE SANTÉ POUR LA PAIX : VUE D'ENSEMBLE

Ambition et principes

12. L'ambition de l'Initiative mondiale Santé pour la paix est de faire en sorte que le secteur de la santé et l'OMS contribuent à la paix en intégrant la prise en compte des risques de conflit et, le cas échéant, la distribution des dividendes de la paix (c'est-à-dire les résultats favorisant la paix et la cohésion sociale) aux programmes de santé dans les zones fragiles, touchées par des conflits ou vulnérables, tout en œuvrant à la réalisation des cibles du triple milliard de l'OMS.

13. L'Initiative mondiale Santé pour la paix défend des principes pertinents aussi bien pour la réussite des programmes de santé que pour la quête de dividendes de la paix : équité, inclusion, participation, pilotage/encadrement local et spécificité du contexte.

Méthodologie : la démarche Santé pour la paix appliquée à la définition de programmes

14. L'Initiative mondiale Santé pour la paix met en avant et appuie l'élaboration de programmes de santé i) tenant compte des dynamiques qui régissent les conflits et la paix dans les zones fragiles ou touchées par des conflits par l'intermédiaire de la définition de programmes tenant compte des risques de conflit, et ii) contribuant à la paix et à la cohésion sociale par la définition de programmes donnant toute son importance à la paix en collaboration avec d'autres parties prenantes et d'autres processus, le cas échéant.

¹ Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/70/262) et du Conseil de sécurité (S/RES/2282) portant sur la pérennisation de la paix (2016).

15. La conception d'interventions Santé pour la paix et la démarche Santé pour la paix appliquée à la définition de programmes impliquent la mise en œuvre des actions suivantes au moment de définir des programmes.

- Les facteurs, les acteurs et les dynamiques qui régissent les conflits et la paix dans les pays/régions où l'OMS intervient sont analysés en concertation avec les partenaires de l'Organisation afin d'évaluer la façon dont ils interagissent avec les interventions de santé publique.
- Des programmes de santé sont par la suite mis sur pied en s'appuyant sur le principe consistant à « ne pas nuire » par l'intermédiaire d'interventions tenant compte des risques de conflit qui considèrent les dynamiques, les facteurs et les acteurs qui régissent les conflits et la paix.
- Les programmes doivent s'efforcer de préserver la paix, c'est-à-dire contribuer à dégager des solutions pacifiques tout en cherchant à atteindre les objectifs en matière de santé, le cas échéant. Les solutions pacifiques comprennent une réduction de l'exclusion et une amélioration de la cohésion entre les citoyens et l'État ; un rapprochement et une meilleure relation de confiance entre différents groupes au sein des communautés, entre les parties à un conflit ou entre États ; ainsi qu'un renforcement de la cohésion sociale à l'échelle locale.

Zones, domaines d'intervention et modes de mobilisation

16. La démarche Santé pour la paix appliquée à la définition de programmes peut être mise en œuvre dans l'ensemble des zones fragiles, touchées par des conflits ou vulnérables,¹ ainsi que dans d'autres contextes semblables, notamment dans les zones en situation de post-conflit, dans lesquels la cohésion sociale, la résilience et la confiance doivent être pérennisées et où il convient de prévenir tout conflit.

17. La démarche Santé pour la paix est pertinente pour les programmes d'intervention d'urgence ainsi que de renforcement des systèmes de santé, et elle appuie la mise en avant de principes transversaux comme l'équité, l'inclusion, la participation et l'adaptation aux spécificités locales.

18. Les interventions Santé pour la paix peuvent fonctionner à différents niveaux ou selon différents « modes » en fonction des objectifs à atteindre et des types d'acteurs y prenant part, à savoir :

- Au niveau communautaire : travail sur la résilience et la santé de la communauté (point de mire de l'Initiative mondiale Santé pour la paix).
- Collaboration avec des personnes influentes au sein d'une société, dans le cadre du secteur de la santé et au-delà.
- Au niveau politique : dialogue et diplomatie autour de la santé.

¹ Conformément à la liste établie par le Département Services de santé intégrés de l'OMS (<https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240015203>, consulté le 19 octobre 2021).

RÉALISATIONS DE L'INITIATIVE MONDIALE SANTÉ POUR LA PAIX

19. Depuis le lancement de l'Initiative mondiale Santé pour la paix en 2019, plusieurs États Membres et bureaux régionaux et de pays de l'OMS se sont lancés dans des projets ou des activités Santé pour la paix. Les travaux de l'Initiative mondiale Santé pour la paix s'articulent autour de six axes de travail :

- l'établissement de données à travers la recherche et l'analyse ;
- la mise au point d'un cadre stratégique ;
- le plaidoyer et la sensibilisation ;
- le renforcement des capacités ;
- l'intégration de la démarche Santé pour la paix ;
- la création de partenariats.

Établissement de données à travers la recherche et l'analyse

20. Les recherches se poursuivent pour trouver des exemples de répercussions des interventions sanitaires sur les dynamiques qui régissent les conflits et la paix, ainsi que pour rassembler les connaissances existantes en la matière. Plusieurs publications ont vu le jour sur ce sujet, notamment le rapport intitulé *2021 Report of the Commission on Social Determinants of Health for the Eastern Mediterranean Region*, qui contient un chapitre portant sur les conflits et les conséquences des migrations.¹

21. Il est néanmoins nécessaire de collecter davantage de données. Il faut s'efforcer de rassembler ces informations en suivant et en évaluant de façon rigoureuse les projets reposant sur la notion de Santé pour la paix.

Mise au point d'un cadre stratégique

22. Un certain nombre de réunions de haut niveau et de consultations ont eu lieu au Caire et à Genève afin de déterminer les principes, les buts et les objectifs de l'Initiative mondiale Santé pour la paix. En s'appuyant sur un livre blanc sur la santé et la paix, l'OMS a publié en novembre 2020 le document intitulé *Initiative Santé et paix*, qui fixe le cadre conceptuel et stratégique au niveau mondial.² Le Bureau régional de la Méditerranée orientale a également rédigé un cadre stratégique régional sur la santé et la paix.

¹ <http://www.emro.who.int/media/news/report-of-the-commission-on-social-determinants-of-health-in-the-eastern-mediterranean-region.html> (consulté le 19 octobre 2021).

² Initiative Santé et paix Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240005792>, consulté en 19 octobre 2021).

Plaidoyer et sensibilisation

23. Le Secrétariat a encouragé la mobilisation à l'interne et à l'externe pour la mise en application de l'Initiative mondiale Santé pour la paix afin de mieux la faire connaître, de susciter davantage d'intérêt et de lui faire prendre plus d'ampleur.

24. L'Initiative mondiale Santé pour la paix a été présentée lors de différents forums externes comme le Forum de Paris sur la paix en 2020, le Forum de Stockholm sur la paix et le développement en 2021 et le Forum de Bâle sur la paix en 2021.

25. Oman a également mené des actions de plaidoyer en faveur de l'Initiative dans la Région de la Méditerranée orientale. Par exemple, le pays a organisé, en association avec le Bureau régional de la Méditerranée orientale, une réunion de haut niveau sur les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la sécurité sanitaire et la paix, qui s'est tenue en ligne en mai 2021. À cette occasion, les États Membres de la Région ont évoqué la coopération sanitaire comme moyen de renforcer la stabilité et la solidarité entre pays. Oman a également organisé une table ronde sur la démarche Santé pour la paix lors de la soixante-huitième session du Comité régional de la Méditerranée orientale en 2021.

Renforcement des capacités

26. La mise en œuvre dans les faits de la démarche Santé pour la paix appliquée à la définition de programmes dépend du développement de certaines capacités. Des actions de renforcement des capacités ciblées menées dans ce but ont été lancées et doivent se poursuivre.

27. Le Bureau régional pour la Méditerranée orientale a mis sur pied deux formations : une formation avancée portant sur la diplomatie de la santé aux fins de consolidation de la paix destinée aux responsables et aux cadres, et une formation initiale en ligne expliquant les concepts de santé et de paix et donnant des outils aux agents de première ligne dans les zones fragiles, touchées par des conflits et vulnérables.

28. Un manuel pratique visant à appuyer la mise en œuvre de la démarche Santé pour la paix appliquée à la définition de programmes a également été rédigé par le Secrétariat de l'OMS en 2021.

Intégration de la démarche Santé pour la paix

29. Des mesures ont été prises pour intégrer la démarche Santé pour la paix à certains des documents d'orientation généraux de l'OMS, ainsi qu'aux opérations menées par l'OMS au niveau régional et national.

30. Plusieurs projets Santé pour la paix ont été conçus et mis en application par l'OMS en Somalie, au Sri Lanka et en Ukraine. D'autres bureaux de pays de différentes régions ont élaboré des propositions de projets à soumettre au Fonds pour la consolidation de la paix en 2021 (par exemple le Cameroun, Haïti et le Soudan), avec l'assistance technique du Siège de l'OMS si nécessaire.

31. En 2019, le Bureau régional de l'Europe a mené à bien des exercices de cartographie des zones faisant l'objet de contestations et des populations ayant besoin d'une aide humanitaire dans la Région (y compris une analyse du contexte et des conflits) ; les résultats de ces exercices ont été utilisés pour adapter la lutte contre la COVID-19, ainsi que pour déterminer les points d'accès permettant de travailler dans les zones faisant l'objet de contestations.

Création de partenariats

32. L'Initiative mondiale Santé pour la paix a renforcé ses partenariats et ses collaborations avec d'autres entités des Nations Unies, notamment avec le Département des opérations de paix, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation internationale du Travail, et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ainsi qu'avec des acteurs de poids n'appartenant pas au système des Nations Unies, par exemple Interpeace, le Swedish Institute for Global Health Transformation et le Centre de compétence en négociation humanitaire.

33. Les partenariats restent essentiels pour continuer à renforcer l'Initiative mondiale Santé pour la paix et pour collaborer avec les acteurs concernés à la jonction de l'aide humanitaire, du développement et de la paix.

L'INITIATIVE MONDIALE SANTÉ POUR LA PAIX : VOIE À SUIVRE PROPOSÉE

34. L'Initiative mondiale Santé pour la paix doit continuer à aller de l'avant dans ses six axes de travail, en mettant l'accent sur les priorités énoncées ci-dessous au cours des deux prochaines années.

- i) **Actualiser la stratégie globale de l'OMS concernant la démarche Santé pour la paix**, de façon consultative et conformément aux conclusions des débats qui auront lieu lors de la cent-cinquantième session du Conseil exécutif.

L'Initiative mondiale Santé pour la paix pourrait envisager de viser le but suivant pour l'exercice à venir :

Pour atteindre les cibles du triple milliard fixées par l'OMS, les bureaux et les unités de l'OMS devraient dans la pratique promouvoir des normes de santé publique et mettre en application des programmes – ou aider les ministères de la santé des pays à mettre en application des programmes – qui tiennent compte des risques de conflit et contribuent aux dividendes de la paix dans les zones fragiles, touchées par des conflits et vulnérables.

Les résultats ciblés suivants pourraient permettre d'atteindre ce but :

- bénéfices rapportés sur le plan sanitaire et dividendes de la paix obtenus par les programmes de l'OMS à l'échelle des pays en intégrant la démarche Santé pour la paix ;
- mobilisation des États Membres en faveur de l'Initiative Santé pour la paix par la mise en place de mesures de soutien ou de mise en application ; et
- pilotage par l'OMS des mesures à prendre autour de la notion de Santé pour la paix aussi bien au niveau opérationnel que normatif.

- ii) **Collecter des données supplémentaires** sur les répercussions des projets Santé pour la paix en mettant en place des cadres robustes de suivi d'évaluation et d'apprentissage pour ce type de projets.

- iii) **Sensibiliser et développer les capacités** afin de mettre en application la démarche Santé pour la paix en proposant des formations et un accompagnement technique aux trois niveaux de l'Organisation.

iv) **Entamer un dialogue avec les États Membres** concernant l'Initiative mondiale Santé pour la paix en menant des actions de plaidoyer dans le but de faciliter l'intégration par l'OMS et les États Membres de la démarche Santé pour la paix à l'ensemble des politiques ou des programmes de santé publique.

35. En parallèle, les activités visant à créer des partenariats doivent se poursuivre, dans le cadre d'une collaboration avec d'autres parties prenantes, dans le but d'accroître les capacités de l'Initiative mondiale Santé pour la paix de même que de renforcer les appuis dont elle bénéficie.

36. Les axes de travail exposés ci-dessus ont pour objectif de permettre l'intégration de la démarche Santé pour la paix à l'ensemble des projets à l'échelle des pays, en collaboration et en coordination avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, de même qu'à l'échelle mondiale, en tenant compte de cette approche dans les documents stratégiques et/ou d'orientation de l'OMS.

37. La mise en application de l'Initiative mondiale Santé pour la paix reposera de plus en plus sur une collaboration des trois niveaux de l'Organisation, qui devront travailler ensemble de façon coordonnée et complémentaire.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

38. Le Conseil exécutif est invité à prendre note de ce rapport et à donner son avis sur la suite à donner, en particulier en ce qui concerne le rôle que doit jouer le Secrétariat dans l'application d'une démarche Santé pour la paix appliquée à la définition de programmes.

= = =